



MONT-CARMEL

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2022

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Mont-Carmel, tenue ce septième jour de juin deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente au lieu habituel des réunions du conseil, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

Monsieur le Maire Pierre Saillant

Mesdames les conseillères : Cindy Saint-Jean, Mélody Dionne, Réjeanne Raymond Roussel

Messieurs les conseillers : Lucien Dionne, Ghislain Dionne, Jean-Yves Boucher

1. Ouverture

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Saillant maire; madame Maryse Lizotte directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de greffière. Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h30.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai et de la séance extraordinaire du 23 mai 2022

4. Correspondance

5. Gestion financière

- 5.1** Approbation des dépenses et autorisation de paiements
- 5.2** Demande de dons, commandites et renouvellement d'adhésion
- 5.3** Autoriser l'achat d'un four à pizza – Rest-O-Parc
- 5.4** Autoriser le paiement – Projet Parc-École
- 5.5** Embauche - Plage lac de l'Est
- 5.6** Avis de fin d'emploi

6. Nouvelles affaires

- 6.1** Demande à la MRC pour l'équilibration du rôle d'évaluation foncière (2023-2024-2025)
- 6.2** Entente de transfert des actifs, Camping et Plage du lac de l'Est
- 6.3** Autorisation – Paiement numéro 1- Transport Pierre Dionne

7. Dépôt de documents

- Rapport du maire sur la situation financière – faits saillants 2021

8. Période de questions

9. Levée de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

101-2022 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ghislain Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai et de la séance extraordinaire du 23 mai 2022

Les membres du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai et de la séance extraordinaire du 23 mai 2022 dans les délais prévus, affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à leur lecture.

102-2022 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Réjeanne Raymond Roussel
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mai 2022.

4. Correspondance

Madame Maryse Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière, fait la lecture de la correspondance qui a un intérêt public à la demande du président d'assemblée.

5. Gestion financière

5.1 Approbation des dépenses et autorisation de paiements

103-2022 IL EST PROPOSÉ madame la conseillère Cindy Saint-Jean
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER les dépenses de mai 2022, tels que détaillés à la liste suggérée ci-après annexée, à savoir :

Total des salaires :	25 509.39\$
Total des incompressibles :	36 418.29\$
Total des comptes à payer :	227 413.64\$
Grand total :	<u>289 341.32\$</u>

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

5.2 Demande de dons commandites et renouvellement d'adhésion

Après étude des demandes reçues;

104-2022 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la demande suivante :
Association des Résidents du lac de l'Est, tournoi de golf 150\$

5.3 Autoriser l'achat d'un four à pizza – Rest-O-Parc

Considérant la soumission reçue de Distribution Doyon inc.;

105-2022 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Mélody Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'autoriser le paiement de 10 538.47\$ avant taxes;

De décaisser la somme à même le surplus accumulé non-affecté.

5.4 Autoriser le paiement – Projet Parc-École

Considérant la résolution 038-2021 Affectation-excédent de fonctionnement 2020;

Considérant les travaux d'améliorations du Parc-École;

106-2022 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ghislain Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'autoriser le décaissement de 5 000\$ à même l'affectation projet Parc-École.

5.5 Embauche - Plage lac de l'Est

Considérant l'appel de candidatures,

107-2022 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à la majorité des membres du conseil présents :

Que soit nommé Monsieur Yan-Olivier Plourde, préposé à l'accueil, emploi-étudiant à temps partiel;

Que la date d'entrée en fonction est fixée au 24 juin 2022 pour cet emploi étudiant.

Madame la conseillère Mélody Dionne n'a pas participé aux délibérations et se retire du vote.

5.6 Avis de fin d'emploi

Considérant les différents manquements;

108-2022 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Cindy Saint-Jean
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

De mettre fin à l'emploi de l'employé 07-0003.

6. Nouvelles affaires

6.1 Demande à la MRC pour l'équilibration du rôle d'évaluation foncière (2023-2024-2025)

CONSIDÉRANT que, selon la Loi sur la fiscalité municipale, le rôle d'évaluation foncière doit faire l'objet d'une équilibration avant chaque dépôt;

CONSIDÉRANT que les municipalités de moins de 5 000 habitants peuvent reconduire le rôle d'évaluation foncière sans équilibration si le rôle précédent a fait l'objet d'une équilibration;

CONSIDÉRANT que le rôle d'évaluation foncière triennal en vigueur 2020-2021-2022 a fait l'objet d'une équilibration;

CONSIDÉRANT que, comme stipulé aux *Normes de pratique professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*, la firme FQM Services, coopérative de solidarité (FQM-ÉVALUATION FONCIÈRE), évaluateurs agréés, a procédé à l'examen

du rôle d'évaluation foncière de la municipalité et a soumis sa recommandation de procéder à une équilibrage du rôle d'évaluation foncière pour le prochain cycle triennal 2023-2024-2025;

CONSIDÉRANT l'importance de procéder aux redressements des valeurs au rôle d'évaluation foncière pour assurer, en autant que possible, le maintien de l'équité fiscale;

CONSIDÉRANT que, lorsque la firme d'évaluateurs agréés recommande l'équilibrage suite à l'examen du rôle d'évaluation foncière, il n'y a aucun coût supplémentaire pour la municipalité, selon la convention de services d'évaluation intervenue entre la firme et la MRC de Kamouraska;

EN CONSÉQUENCE,

109-2022 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Réjeanne Raymond Roussel
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité de Mont-Carmel demande à la MRC de Kamouraska de mandater la firme FQM Services, coopérative de solidarité (FQM-ÉVALUATION FONCIÈRE), évaluateurs agréés, afin qu'il soit procédé, au dépôt de septembre 2022, à l'équilibrage du rôle d'évaluation foncière de la municipalité pour le prochain cycle triennal, soit pour les années 2023-2024-2025, comme recommandé par ladite firme.

6.2 Entente de transfert des actifs, Camping et Plage du lac de l'Est

CONSIDÉRANT la résiliation du mandat de la Corporation de développement de Mont-Carmel à titre de gestionnaire du Camping et de la Plage du lac de l'Est;

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité à l'effet que la Corporation de développement de Mont-Carmel lui transfère la totalité des actifs liés au Camping et Plage du lac de l'Est;

110-2022 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Cindy Saint-Jean
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente modifiée de transfert des actifs.

6.3 Autorisation – Paiement numéro 1- Transport Pierre Dionne

CONSIDÉRANT la programmation de travaux dans le cadre du PAVL Accélération - Redressement;

CONSIDÉRANT la résolution 036-2022, octroyant le contrat de réfection de ponceaux du 5^e rang Ouest et du 4^e rang à Transport Pierre Dionne

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement numéro 1 préparée par l'ingénieur;

111-2022 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Mélody Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil autorise le paiement numéro 1 à Transport Pierre Dionne au montant de 98 976.57\$ taxes incluses.

7. Dépôt de documents

- Rapport du maire sur la situation financière – faits saillants 2021

8. Période de questions

La période de question a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

9. Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

112-2022

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Cindy Saint-Jean
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE LEVER la séance à 20h20.

Pierre Saillant, maire

Maryse Lizotte directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Pierre Saillant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales